



Conseil supérieur des Professions économiques
Hoge Raad voor de Economische Beroepen

Monsieur Kris PEETERS
Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi,
de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur

61, rue Ducale

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 15 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Monsieur Thierry DUPONT, Président de l'Institut des réviseurs d'entreprises a adressé un courrier au Conseil supérieur, daté du 10 mai 2017, demandant l'approbation d'un projet de « norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique » en remplacement de la norme complémentaire de 2013 (avis du 22 août 2013, publié au *Moniteur belge* du 28 août 2013), dont il vous a été adressé une copie à cette même date.

Ce projet de « norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique » est à situer dans le prolongement de la norme visant l'application des normes ISA en Belgique. En effet, le projet de « norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique » vise à fixer un nouveau modèle de rapport du commissaire afin de se conformer au nouvel article 144 du Code des sociétés (modifié par la loi du 7 décembre 2016) mais également :

- aux nouvelles exigences de la norme ISA 700 (relative au rapport sur le contrôle des comptes annuels),
- aux nouvelles exigences de la norme ISA 720 (relative aux mentions à reprendre dans la seconde partie du rapport du commissaire) et
- à l'adoption d'une nouvelle norme ISA (la norme ISA 701 traitant des points clés de l'audit (« key audit matters »)) conduisant à l'adjonction d'un paragraphe dans certains rapports d'audit.

La norme visant l'application des normes ISA en Belgique, approuvée en 2010 (avis du 1^{er} avril 2010, publié au *Moniteur belge* du 16 avril 2010 – *erratum* publié au *Moniteur belge* du 28 avril 2010, 3^{ème} édition), a fait l'objet d'une révision en 2016. L'avis d'approbation par le Conseil supérieur du projet de norme vous a été transmis par courrier daté du 28 novembre 2016.



Conseil supérieur des Professions économiques
Hoge Raad voor de Economische Beroepen

Ce projet de norme n'a jusqu'à présent pas fait l'objet d'une approbation par vos soins à la suite de la réaction que les représentants de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux vous ont adressé en date du 21 mars 2017, dont copie nous a été transmise par l'IEC en date du 21 mars 2017. Dans ce contexte, après rencontre avec les représentants du Conseil de l'IEC, le Conseil supérieur vous a adressé un courrier en date du 27 mars 2017.

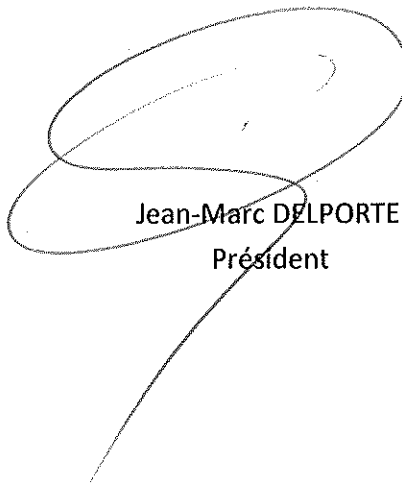
Le Conseil supérieur s'est réuni en date des 12 et 15 juin 2017 et a examiné le projet de norme soumis pour approbation sans pouvoir décider, indépendamment de son contenu, s'il peut (ou non) se déclarer en mesure d'approuver ledit projet eu égard au lien évident entre les deux normes, à l'aune des considérant (7) et (8) précédant le nouveau projet de norme révélant un champ d'application totalement identique à celui du projet de norme qui vous a été transmis en date du 28 novembre 2016.

Dès lors, en l'état actuel, le Conseil supérieur ne peut se prononcer sur le contenu du projet de norme aussi longtemps que vous n'avez pas pris position sur le projet de norme transmis en date du 28 novembre 2016.

Dans l'attente de votre réaction, le Conseil supérieur considère qu'à ce jour le dossier transmis par l'IRE en vue de l'approbation de la norme complémentaire aux normes ISA ne peut être considéré comme étant complet. Le délai de trois mois fixé par l'article 31 de la loi du 7 décembre 2016 n'a dès lors pas débuté.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-Marc DELPORTE
Président